

RÉGION LIÉGEOISE - POLITIQUE

Femmes dans les collèges : ça va bouger

Imposer 1/3 de femmes dès 2018 : avancées nécessaires pour les uns, déni de démocratie pour les autres

Le Parlement wallon devrait, sauf rebondissement de dernière minute, voter ce mercredi un décret relatif à l'obligation d'avoir 1/3 de femmes au minimum dans les collèges provinciaux et communaux et ce, dès le lendemain du scrutin de 2018. Si tout le monde juge l'idée de base louable, les modalités suscitent plus de débats. Le directeur-général de Visé s'insurge contre un déni de démocratie, tandis que la députée wallonne sénégalaise PS Deborah Geradon prône une étape indispensable pour combler le retard des responsabilités des femmes en politique.

Imposer un quota minimum d'un tiers de femmes dans les collèges communaux et provinciaux dès le lendemain des élections d'octobre 2018 sera donc une réalité. Le Parlement wallon devrait voter ce jeudi en séance plénière une proposition de décret des députés écologistes Hélène Ryckmans et Stéphane Hazée, après un vote à l'unanimité en commission le 11 juillet dernier. Il s'agit là clairement d'une étape supplémentaire pour une meilleure représentativité de la gent féminine après l'obligation de la tirette, à savoir l'alternance parfaite homme-femme sur toute la liste électorale.

UN DIRECTEUR-GÉNÉRAL DÉNONCE

Seulement voilà, si la décision suscite l'adhésion dans les travées du parlement, les réactions au niveau local diffèrent quelque peu. Ainsi, le directeur-général de la Ville de Visé, régulièrement consulté pour les affaires liées aux Pouvoirs locaux, Charles Havard, déplore fortement cette proposition de décret. Pas pour l'idée en elle-même, précisons-le d'emblée, qu'il juge « noble », mais sur l'imposition de quotas. L'intéressé

estime d'ailleurs que ce décret « va provoquer des secousses sismiques dans la majorité des communes de Wallonie. » Et celui qui est l'auteur de l'ouvrage de réfé-

Mayorat

rence « Manuel pratique de droit communal en Wallonie » de préciser : « Ici, avec des quotas obligatoires, on contourne les choix électoraux. On va imposer des membres de collèges locaux qui n'ont pas été choisis par l'électeur et on privera de responsabilité certains hommes qui eux ont été plébiscités dans le scrutin. Au terme des échéances électorales locales de 2018, comment expliquera-t-on à l'électeur qu'un homme qui a obtenu 1.000 voix de préférence ne peut devenir échevin pour laisser la place à une femme qui a récolté 200 voix de préférence ? Les quotas, point final ! »

LE VOTE DES FEMMES A 70 ANS

Bien évidemment, tout le monde n'est pas de cet avis. Comme la Sénégalaise Deborah Geradon, députée wallonne PS et rapporteuse de cette proposition de décret. « La

réaction première est logique, c'est un discours un peu classique, un discours « en l'état ». Mais je rappelle qu'il y a 70 ans, les femmes ne votaient même pas. Ce n'est donc pas du pur féminisme, mais de la logique que de vouloir voir augmenter les responsabilités des femmes en politique », commente celle qui est également échevine empêchée à Seraing. Et d'avancer des chiffres : en Wallonie, on ne compte que 28 % de femmes dans les collèges communaux. Un pourcentage qui descend à 25 si l'on se focalise uniquement sur l'arrondissement de Liège. De fait, si l'on se penche sur les collèges des 24 communes liégeoises, on

peut remarquer que 15 d'entre elles ne sont pas « en ordre » si le décret entrait en application maintenant (voir tableau ci-contre).

Pourtant, Charles Havard persiste et avance un autre argument. « On sombre davantage encore dans la complication et l'opacité. Les ténors locaux auront un sordide jeu de monopoly à jouer et devront se livrer à un triste marchandage pour savoir qui se sacrifie pour les femmes prioritaires. » Actuellement, la formation des collèges ne

se fait pas dans une logique électorale. Ce sont les partis de la majorité qui désignent leurs échevins. Ce n'est donc pas la logique de celui qui a le plus de voix qui devient échevin qui prévaut aujourd'hui. Couplé au principe de la tirette, cela favorisera les choses », rétorque Deborah Geradon.

Mais pour le directeur-général de la Cité de l'Oïe, « ce système de quotas réservataires va obliger des seconds couteaux à rentrer au lieu des premiers. Qu'on laisse les femmes entrer par leurs propres compétences et leurs scores, c'est plus sain et plus méritant. Avec la tirette, les choses vont justement déjà bouger naturellement. »

MAUVAIS EXEMPLE WALLON

Les deux interlocuteurs se rejoignent néanmoins sur un point précis : le mauvais exemple des deux derniers gouvernements wallons. Ainsi, celui composé jusque mi-juin par le PS et le cdH ne comptait qu'une ministre, contre deux pour l'attelage MR-cdH. Si elle veut l'imposer aux communes, la Wallonie devrait en effet également montrer la voie. ●

GASPARD GROSJEAN

5 femmes bourgmestres en titre sur les 24 communes

La région liégeoise compte 24 communes. Seules cinq d'entre elles possèdent une femme à leur tête. Il s'agit des localités de Juprelle (Christine Servaes — cdH), Esneux (Laura Iker — MR), Soumagne (Chantal Daniel — indépendante, ex-PS), Flémalle (Isabelle Simonis — PS) et Neupré (Virginie Defrang-Firket — MR). Notons qu'à cause des in-

compatibilités au niveau du cumul des mandats, on compte également deux femmes bourgmestres ff ou échevines déléguées aux fonctions mayORALES, à savoir Sophie Thémont à Flémalle en lieu et place d'Isabelle Simonis, et Angela Quaranta, qui remplace Maurice Mottard à Grâce-Hollogne. ●

G.G.

Composition actuelle des collèges communaux liégeois

Communes	Nombre de membres du collège	Nombre de femmes	En ordre par rapport au futur décret
Liège	9	3	✓
Seraing	9	2	✗
Herstal	8	1	✗
Ans	8	1	✗
Visé	7	1	✗
Saint-Nicolas	7	2	✗
Chaufontaine	7	3	✓
Oupeye	6	2	✓
Trooz	6	1	✗
Comblain-au-Pont	6	1	✗
Awans	6	1	✗
Neupré	6	2	✗
Aywaille	7	2	✗
Esneux	7	2	✗
Grâce-Hollogne	8	3	✓
Flémalle	7	2	✗
Dalhem	6	2	✓
Blegny	6	2	✓
Juprelle	6	2	✓
Fléron	7	2	✗
Beyne-Heusay	6	1	✗
Soumagne	7	1	✗
Bassenge	5	2	✓
Sprimont	7	3	✓
Province de Liège	5	2	✓

